

COMMUNE DE THAL-MARMOUTIER

Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 novembre 2015

sous la présidence de Jean-Claude DISTEL, Maire

Nombre de conseillers élus : 15 - Conseillers en fonction : 15 - Conseillers présents : 13 - Conseillers votants : 14

Etaient présents Pierre LOTZ, Rémy LEHMANN, Pierre VOLKRINGER, Aline WEISS, Jean-Marie ZUBER, Olivier SCHNEIDER, Vincent HOFF, Eric STENGER, Elisabeth FISCHER, Gilberte SCHAEFER, Franceline FISCHER, Malou OBERLE.

Absents excusés Sébastien DISTEL, Nathalie LAQUIT a donné pouvoir à Aline WEISS

Absent non excusé

**Le Conseil Municipal a été convoqué le 24 novembre 2015
avec comme ordre du jour :**

2015-73. Approbation du Procès-verbal du 2 novembre 2015

2015-74. Schéma départemental de coopération intercommunale : avis du conseil municipal

2015-75. Convention de mise à disposition d'un paysagiste

2015-76. Taxe d'aménagement : exonérations facultatives

DIVERS

2015-73. Procès-verbal du 2 novembre 2015 - Approbation
--

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du 2 novembre 2015 et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, APPROUVE ledit Procès-verbal.

2015-74. Schéma départemental de coopération intercommunale : avis du conseil municipal
--

Conformément à la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), constituant le troisième volet de la réforme des Territoires, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) du Bas-Rhin s'est réunie le 1er octobre 2015, pour présenter le projet de Schéma. Ce dernier doit être arrêté au plus tard par le préfet le 31 mars 2016.

Le projet de Schéma a été notifié à la Commune le 5 octobre 2015

Les Communes ainsi que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale disposent d'un délai de 2 mois pour émettre un avis. A défaut de délibération, l'avis est réputé favorable.

- Fusion des Communautés de Communes de la Région de Saverne et de Marmoutier/Sommerau pour former une nouvelle entité de près de 37 000 habitants. La Communauté de Communes du Pays de MARMOUTIER-SOMMERAU a été créée en 2013 par fusion de la CC du Pays de Marmoutier avec la CC de la Sonnerau.

Le rapport expose notamment que :

«La Communauté de Communes de la Région de Saverne et la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier/Sommerau font partie du Pays de Saverne, Plaine et Plateau et du SCoT de Saverne, Elles constituent un bassin de vie (Zone Centre du Territoire du SCoT de Saverne) bénéficiant d'un fonctionnement endogène tout en restant largement sous l'influence de la Métropole Régionale.

Pour organiser l'Aire Urbaine de Saverne autour d'une offre de Transport Collectif la tentative de définition d'un projet de périmètre de Transport Urbain pour desservir dans un premier temps les Communes de Gottenhouse, Haegen, Marmoutier, Monswiller, Ottersthal, Otterswiller et Saverne est restée sans suite pour l'instant.

La fusion des 2 Communautés faciliterait l'intégration fiscale et la solidarité financière entre les Territoires avec l'extension de la Fiscalité Professionnelle Unique. »

Vu le projet de Schéma de Coopération Intercommunale du Bas-Rhin.

Le Conseil Municipal,

Vu le schéma départemental de coopération Intercommunal (SDCI),

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- a) d'approuver le Schéma de Coopération Intercommunale du Bas-Rhin, en ce qui concerne la proposition de fusion des communautés de communes de la région de Saverne et de Marmoutier-Sommerau ;
- b) de charger le Maire d'en informer le Préfet.

Décide à 5 voix pour, 1 voix contre et 8 abstentions

- a) d'approuver le Schéma de Coopération Intercommunale du Bas-Rhin, en ce qui concerne la proposition de transfert total des compétences du Syndicat d'Assainissement de la Région de Saverne-Zorn-Mossel au SDEA et la dissolution du Syndicat Saverne-Zorn-Mossel ;
- b) de charger le Maire d'en informer le Préfet.

2015-75. Convention de mise à disposition d'un paysagiste
--

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un paysagiste, proposée par la Commune de Monswiller, pour aider à l'aménagement paysager du parking de la salle Jeanne d'Arc.

2015-76. Taxe d'aménagement : exonérations facultatives
--

Vu la loi de finances n°2013-1278 du 29 décembre 2013 et notamment son article 90 portant sur les exonérations facultatives de la taxe d'aménagement

Vu les articles L.331-9 et 331-14 du code de l'urbanisme

Considérant les exonérations facultatives mentionnées à l'article 90 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas appliquer les exonérations facultatives prévues à l'article 90 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013.

DIVERS

Le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 4 janvier 2016.

La réception pour les vœux du maire aura lieu le dimanche 3 janvier 2016 à 16h00.

La fête des aînés se déroulera le dimanche 24 avril 2016.

Le présent rapport comportant les points 2015-73 à 2015-76 est signé par tous les Membres présents :

DISTEL Jean-Claude	LOTZ Pierre	LEHMANN Rémy	VOLKRINGER Pierre
WEISS Aline		ZUBER Jean-Marie	SCHNEIDER Olivier
HOFF Vincent	STENGER Eric	FISCHER Elisabeth	
SCHAEFER Gilberte	FISCHER Franceline	OBERLE Malou	
Affichage le 2 décembre 2015		Rendu exécutoire par transmission en Préfecture le 2 décembre 2015	